



## KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue à la salle municipale,  
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,  
le lundi 11 août 2014, à 20 heures**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon

Présents : Mesdames Céline Landry, Michelle Pageau et Messieurs Patrice Nadeau et James Allan.

Absent : Michel Breton et Étienne Prévost.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

### **2014-142 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

### **2014-143 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance;
4. Inscription au colloque de zone;
5. Borne-sèche;
6. Résolution d'appui à la demande d'autorisation à être déposée par Énergie éolienne des Moulins S.E.C. auprès de la CPTAQ;
7. Officialisation de la prononciation du gentilé des Kinnearois et des Kinnearaises;
8. Résolution pour le projet incubateur d'entreprises agricoles et le centre de transformation agroalimentaire des Appalaches;
9. Signature d'une entente avec le propriétaire du 130, rue des Églises pour la piste BMX;
10. Remboursement de 50% des frais d'inscriptions pour les cours offerts dans la municipalité aux citoyens de Kinnear's Mills;
11. Méchoui du maire de St-Fortunat;
12. Correspondance;
13. Comptes du mois;
14. Période de questions;
15. Divers;
16. Levée de la séance.

### **2014-144 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

ATTENDU QUE, tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014.

**2014-145 INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de Zone, les 10 et 11 septembre prochains à l'Auberge La Bonne Mine de Thetford Mines et à payer les frais d'inscription (125 \$).

**2014-146 BORNE-SÈCHE**

**ATTENDU QU'**une 2<sup>e</sup> borne-sèche a été installée sur la route 269 pour être conforme au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Appalaches;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense d'environ 10 000 \$ pour l'achat d'une 3<sup>e</sup> borne-sèche chez JUHOULE Distribution de Victoriaville ainsi que tous les frais d'installation. Cette 3<sup>e</sup> borne-sèche sera installée au 14A-P, Leeds Rang 02, nouveau numéro de lot 4 913 341 (Lot appartenant à Angèle Poirier sur le chemin Magwood);

**2014-147 RÉOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À ÊTRE DÉPOSÉE PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS S.E.C. AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet de parc éolien Des Moulins (le « **Parc éolien** »), la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (la « **CPTAQ** ») a, par décision rendue le 7 janvier 2010, telle que révisée et rectifiées les 13 mars 2012, 31 août 2012, 12 mars 2014 et le 23 juillet 2014, dans le dossier 362151 (collectivement, la « **Décision** ») autorisé : (i) l'aliénation d'emplacements et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour la construction d'éoliennes ; et (ii) l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de chemins d'accès et d'emprises d'installations de collecteur (hors chemin d'accès).

**CONSIDÉRANT QUE** la construction du Parc éolien est maintenant complétée et qu'à la demande d'Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C., l'arpenteur Éric Bujold a procédé à l'arpentage des terrains sur et sous lesquels les installations du Parc éolien ont été construites ou mises en place et les terrains privés sur lesquels des chemins d'accès à ces installations ont été construits ou améliorés sur les terrains privés, afin d'en localiser l'emplacement précis.

**CONSIDÉRANT QUE** ces opérations d'arpentage ont révélé le déplacement mineur de la localisation de parties du réseau collecteur et des chemins d'accès du Parc éolien par rapport à leur localisation initialement projetée et autorisée aux termes de la Décision.

**CONSIDÉRANT QU'**Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C. entend procéder à une nouvelle demande auprès de la CPTAQ afin de : (i) régulariser ces déplacements mineurs ; (ii) d'obtenir une autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture les parcelles de terrains visées par ces déplacements ; et (iii) le cas échéant, obtenir une autorisation visant l'aliénation des parcelles concernées, lesquelles parcelles (collectivement, les « **Nouvelles parcelles** ») sont plus amplement montrées aux plans feuillets 4/19, 7/19, 10/19, 14/19 et

17/19 préparés par Éric Bujold, arpenteur-géomètre, le 29 janvier 2014 sous le numéro 5554 de ses minutes (collectivement, les « **Plans** »).

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a examiné les Plans et a pris connaissance des modifications à la localisation de parties du réseau collecteur et des chemins d'accès y montrées et s'est assurée de la conformité des Nouvelles parcelles et de leur utilisation avec la réglementation municipale en vigueur.

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré qu'il n'existait aucun espace approprié disponible en zone non agricole où procéder à la relocalisation des installations et des chemins d'accès du Parc éolien qui ont été déplacés.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a examiné les Plans et a particulièrement tenu compte notamment des critères visés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (la « **Loi** »), soit le potentiel agricole des propriétés privées visées par les déplacements du réseau collecteur et des chemins d'accès correspondants aux Nouvelles parcelles ainsi que des lots avoisinants, les possibilités d'utilisation desdites propriétés privées à des fins d'agriculture, les conséquences de l'autorisation sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, les contraintes et les effets de l'application des lois, notamment les lois environnementales, la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes à l'agriculture, l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eaux et sols sur le territoire de la municipalité de Kinnear's Mills et dans la région de Chaudière-Appalaches, la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, l'effet sur le développement économique de la région de Chaudière-Appalaches et les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Céline Landry, appuyé par Michelle Pageau et résolu à l'unanimité : (1) que la municipalité appuie la demande d'autorisation à être déposée par Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C. auprès de la CPTAQ, pour les fins indiquées ci-dessus; (2) que la municipalité confirme que les déplacements mineurs de parties du réseau collecteur et des chemins d'accès montrés aux Plans et l'emplacement des Nouvelles parcelles sont conformes avec la réglementation municipale présentement en vigueur; et (3) qu'une copie de cette résolution soit transmise à la CPTAQ.

ADOPTÉE.

2014-148

## **OFFICIALISATION DE LA PRONONCIATION DU GENTILLÉ DES KINNEAROIS ET DES KINNEAROISES**

**ATTENDU que** messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentils en français*, demandent à la municipalité d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

**ATTENDU que** les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentils québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

**ATTENDU que** le gentilé de Kinnear's Mills, officialisé le 3 février 1986, s'écrit « Kinnearois », au masculin singulier, et « Kinnearoise », au féminin singulier;

**ATTENDU que** l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

**ATTENDU que** les transcriptions [ki.ne.ɤwa] et [ki.ne.ɤwaz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Kinnearois » et « Kinnearoise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

**IL EST PROPOSÉ**

D'OFFICIALISER les prononciations de « Kinnearois » et « Kinnearoise » en [ki.ne.ɤwa] et [ki.ne.ɤwaz], respectivement.

**2014-149      RÉOLUTION POUR LE PROJET INCUBATEUR D'ENTREPRISES  
AGRICILES ET LE CENTRE DE TRANSFORMATION  
AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES**

**ATTENDU** les différentes problématiques auxquelles sont confrontées les municipalités du territoire de la MRC des Appalaches en ce qui concerne l'occupation du territoire, le dynamisme régional, la relève agricole et l'entrepreneuriat rural;

**ATTENDU QUE** le Comité de développement agroalimentaire des Appalaches travaille activement à la mise en place d'un incubateur d'entreprises agricoles, en plus d'un centre de transformation agroalimentaire;

**ATTENDU QUE** dans une perspective de développement collectif et de participation de l'ensemble des acteurs présents sur le territoire, la mise en place de ces projets répondrait effectivement à une demande de plus en plus pressante qui s'exprime dans le milieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Pageau, appuyé par Patrice Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Kinnear's Mills fasse connaître son appui et support envers le développement dudit projet.

**2014-150      SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE DU 130,  
RUE DES ÉGLISES POUR LA PISTE BMX AU PARC MUNICIPAL**

Monsieur James Allan se retire de son siège à 20 h 20.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills désire installer une piste BMX au parc municipal;

**ATTENDU QUE** pour l'installation de cette piste, nous devons utiliser une partie du terrain situé au 130, rue des Églises et appartenant à Monsieur James Allan;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de signer une entente avec Monsieur James Allan afin de réaliser la piste de BMX.

Monsieur James Allan reprend son siège à 20 h 22.

**2014-151 REMBOUSEMENT DE 50% DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES COURS OFFERTS DANS LA MUNICIPALITÉ ET AUX CITOYENS DE KINNEAR'S MILLS**

Il est proposé par Patrice Nadeau, appuyé par James Allan et résolu d'autoriser le remboursement de 50% des frais d'inscription des citoyens de Kinnear's Mills pour les cours offerts à Kinnear's Mills par un comité de la municipalité.

Le ou la responsable du groupe devra fournir un dépôt de 50 \$ afin de s'assurer que les lieux seront toujours remis dans l'état où ils étaient lors du début du cours. Si la concierge et/ou la directrice générale constatent que ce n'est pas le cas, le dépôt de 50 \$ sera retenu.

**2014-152 MÉCHOUI DU MAIRE DE ST-FORTUNAT**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense de 50,00 \$ pour l'achat de 2 billets au méchoui du maire de Saint-Fortunat le 20 septembre prochain.

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.  
21 juillet 2014 : invitation au méchoui du Maire de Saint-Fortunat.  
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

**2014-153 COMPTES DU MOIS**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	9 510,21
C0003395	Club de Golf Mont Adstock	97,85
C0003397	Héritage Kinnear's Mills (Assurances)	424,00
C0003398	Paroisse St-Esprit des Pentes-Côtes	700,00
C0003399	Ferme Marc Prévost enr.	2 069,55
C0003400	Étude de Me Marie-Klaude Paquet, notaire	677,39
C0003401	Armand Lapointe Équipement Inc.	1 056,13
C0003402	MRC DES APPALACHES	30 249,49
C0003403	Régie Intermunicipale région Thetford	840,90
C0003404	9039-4255 Québec Inc. (Beaucesansfil)	333,18
C0003405	Mégaburo	123,44
C0003406	Coop St-Jacques-de-Leeds	813,68
C0003407	Société Mutuelle de Prévention	287,44
C0003408	Agence Régionale mise valeur forêts	25,00
C0003409	Entreprises Sanifer	1 671,70
C0003410	Acier Leroux	169,24
C0003411	Fonds d'information sur le territoire	24,00
C0003412	Médias Transcontinental S.E.N.C.	841,64
C0003413	Serge Bolduc	1 247,47
C0003414	Constructo SE@O	6,51
C0003415	Centre Réno-Déco Jean-Luc Lessard	1 287,69
C0003416	Pagéo enr.	1 653,00
C0003417	Transport P.J. Nadeau	459,90
C0003425	Marc Prévost	619,00
C0003426	Rick MacRae	6 863,46

C0003427	C. Jacques Électrique inc.	218,48
C0003428	Agence de revenu du Canada DAS	1 199,03
C0003429	Ministère du Revenu DAS	2 671,33
C0003430	Petite Caisse	203,33
C0003431	Le Tapissier BEAUMAR	51,74
C0003432	Coop St-Jacques-de-Leeds	579,19
C0003433	Scierie du Canton	220,75
C0003434	Soudure Jocelyn Nadeau	1 689,39
C0003435	Acier Leroux	12,77
C0003436	Turgeon Maintenance et Fils	34,10
C0003437	Marc Prévost	195,63
C0003438	MRC Lotbinière	71,28
C0003439	Location d'outils Thetford	58,90
C0003440	Les Transports Maggy Beudet inc.	2 359,29
C0003441	Sel Warwick inc.	18 113,12
C0003442	Transport Adrien Roy & Filles inc.	2 414,48
C0003443	Béton Provincial	68,99
L1400021	Hydro Québec	635,10
L1400022	Bell Canada	329,64
L1400023	Société financière Grenco (Photocopieur)	256,39
	<b>Total</b>	<b>93 434,80</b>

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

## DIVERS

Aucun sujet n'a été traité au point **divers**.

## 2014-154 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 45.

Signé : Paul Vachon  
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault  
Claudette Perreault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière